

1000 CHERCHEURS dans les écoles

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR

Une opération organisée par l'AFM-Téléthon, dont l'action éducative est reconnue par l'Education Nationale *

Quand des experts scientifiques parlent aux élèves de la 3^{ème} à la Terminale !

Embarquez vos élèves dans le monde de la recherche médicale, **sensibilisez-les** aux métiers de la science, aux maladies génétiques rares et aux médicaments innovants



Déroulé et contenus

50 min d'intervention dont
35 min de présentation et 15 min de questions/réponses
Un journal à disposition des élèves.

Au Programme

Bases de la génétique, maladies génétiques, maladies rares, thérapie génique, thérapie cellulaire, cellules souches.

A quoi sert la recherche, les avancées et les enjeux des thérapies innovantes, la vie dans les labos, le quotidien du chercheur intervenant et les différents métiers de la recherche.

Un moment d'information et d'échange privilégié avec des experts scientifiques issus de laboratoires soutenus par l'AFM-Téléthon et organisé avec le soutien des bénévoles du Téléthon.

Plus d'infos et contenus sur le site education.telethon.fr

Actus et partage sur la [page Facebook 1000 chercheurs](#)

Participer en 2022

Interventions dans les établissements du 7 novembre au 2 décembre

Inscription de votre établissement via www.education.telethon.fr du 12 au 18 septembre

Tirage au sort de 1000 interventions semaine du 19 septembre

Confirmation des interventions à partir du 27 septembre

Ce que les enseignants en disent :

«Cela donne une dynamique nouvelle au cours de sciences et rend concret le monde scientifique.»

«Les élèves prennent conscience qu'il faut croire en leurs capacités, qu'il est possible d'accéder au domaine scientifique.»

«Ces échanges concrets sur l'orientation, le déroulé du métier en question, les échecs, les défis, les moyens, le travail de laboratoire, désacralisent les métiers de la science et les rendent concrètement accessibles»

* Agrément par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 25 août, publié au bulletin officiel n° 28 du 31 août 2017.